LE SITE SURCREHOL.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose comme une multitude d'autres d'investir dans les places de parking a commencé en mai 2019. Nous avons identifié plus de 150 sites frauduleux usurpant tous le nom de vraies sociétés. La différence avec l'arnaque de 2019 ? Ils sont maintenant équipés de bornes électriques ! Ce rayon du supermarché de l'arnaque est bien garni ! Vous trouverez notre page centralisatrice ci-dessous :

https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/

Le site internet

Il a été créé le 16/12/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/surcrehol.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

- Le numéro 03 74 47 63 92

Le numéro 07 45 88 10 47

Il s'inscrit dans une série intéressante. Il est utilisé par un autre site frauduleux :

serviceclient-pret-immobilier.com	07 45 88 08 43
rosemmaconseil.com	07 45 88 08 51
swissborg-gestion.com	07 45 88 09 87
surcrehol.com	07 45 88 10 47
inter-invest.online	07 45 88 10 47

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Jean Philippe MARTEL

Les produits

Il est proposé d'investir dans des places de 6 parkings publics (Dijon, Metz, Marseille et Paris - 3 parkings). Vous trouverez ci-dessous le détail des offres. Le rendement est alléchant MAIS NE FAITES PAS !

Le-mail-du-site-surcrehol.pdf

Les règlements

Le site utilise :

Un

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque. Jamais elle ne" vendra de parking et surtout pas ceux cités ! Ces endroits sont gérés dans le cadre d'une relation juridique avec la commune. Les places ne sont pas vendables !

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de

fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.